

DECLARATION SUR L'HONNEUR – EXERCICE D'UNE ACTIVITE INDEPENDANTE

Je soussigné (nom et prénom)

(adresse)

déclare que, suite à l'autorisation qui m'a été donnée le
par le médecin-conseil de reprendre un travail adapté à mon état de santé, j'ai exercé une activité
indépendante de

à partir du

Le montant brut de mes revenus professionnels du mois écoulé s'est élevé à

(1) (2)

J'ai connaissance du fait que l'absence de déclaration ou toute fausse déclaration de revenus
professionnels peut entraîner des sanctions administratives et des poursuites judiciaires.

Je donne à mon organisme assureur et aux instances de l'Institut national d'assurance maladie-
invalidité chargées du contrôle, l'autorisation de vérifier notamment auprès de l'Administration des
contributions directes cette déclaration que j'affirme être sincère et complète.

Date et signature.

.....

(1) Par revenus professionnels, il faut entendre les revenus visés à l'article 23, § 1^{er}, 1°, 2° ou 4° du
Code des impôts sur les revenus 1992, et notamment :

- les bénéfices des entreprises industrielles, commerciales ou agricoles quelconques ;
- les profits de profession libérale, charge ou office et de toutes opérations lucratives à l'exception de celles qui constituent des bénéfices ou des rémunérations.

(2) Indiquer le montant brut de ces revenus, après déduction des charges professionnelles y afférentes.